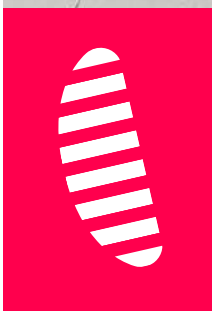


Chrysalide

LE PLAN "PETITE ENFANCE" DE LA VILLE DE FLEURUS

— Horizon 2024



VILLE DE
FLEURUS

AVRIL 2021



Sommaire

03 Préambule

04 Pôle des milieux d'accueil collectif

08 Pôle des accueillantes

11 Conclusion

12 Contact



VILLE DE
FLEURUS



Préambule

À FLEURUS, DES MILIEUX D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ ET FAMILIAUX DESSINENT LE PAYSAGE DU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE.

Notre seul objectif : proposer des petites structures conviviales aux parents, au sein desquelles l'enfant pourra être entouré, s'éveiller et s'épanouir dans un environnement de qualité.

Les familles confient leur(s) enfant(s) aux structures de la Petite Enfance pour trouver l'équilibre dans leur vie familiale et professionnelle. Selon leurs besoins, les parents auront le choix entre une crèche ou une accueillante, située près de leur domicile ou sur le chemin du travail. Un nid douillet où professionnels et familles se connaissent et où l'enfant sera choyé de manière personnalisée.

Lorsque les enfants sont plus grands, certains Milieux d'Accueil Collectifs, à proximité des écoles tels que la Halte-Garderie « Les Petits Bernardins » ou la crèche « Les Frimousses », faciliteront l'envol des tous petits vers le monde des classes maternelles.

Actuellement, les structures de la Petite Enfance à Fleurus ont une capacité d'accueil de 118 enfants dont 30 places en Milieux d'Accueil Collectifs et 96 places chez les accueillantes d'enfants à domicile.

A l'horizon 2024, le secteur de la Petite Enfance à Fleurus offrira 164 places d'accueil réparties sur tout le territoire pour les familles, marquant une augmentation progressive de 39% de la capacité d'accueil.

D'ici la fin de l'année 2022, la crèche augmentera sa capacité d'accueil à 21 places grâce à des travaux d'agrandissement ouvrant 7 places supplémentaires. En parallèle, une prospection pour la création d'une nouvelle crèche de 21 places sera menée, le lieu reste à déterminer.

Le service des accueillantes – les « Oisillons » - augmentera progressivement le nombre d'accueillantes salariées jusqu'en 2024 pour atteindre un total de 27 accueillantes et 108 places d'accueil. Cette augmentation passera par l'engagement des accueillantes conventionnées en statut salarié et par la promotion du métier d'accueillante.

En résumé, la Ville de Fleurus renforcera 2 types de Milieux d'Accueil de la Petite Enfance (MAPE):

- **Un pôle Milieux d'Accueil Collectifs**
 - la Crèche « Les Frimousses » de 21 places
 - la Halte-Garderie « Les Petits Bernardins » de 14 places
 - une nouvelle Crèche de 21 places
- **Un pôle « accueillantes » - « Les Oisillons »**, supervisé par un service d'accueil d'enfants (SAE), d'une capacité de 108 places réparties sur tout le territoire y compris les villages via 27 accueillantes salariées.

Ces deux pôles gravitent autour de la qualité de l'accueil, avec un point d'orgue sur le développement des compétences dans les métiers de la Petite Enfance tels que les puéricultrices, les accueillantes, mais aussi les assistants sociaux.

De cette manière, chaque parent pourra trouver plus facilement une solution d'accueil pour son enfant qui correspond à ses besoins spécifiques pour atteindre l'équilibre dans sa vie familiale et se sentir soutenu et épanoui durant les premières années de la vie de son enfant.

Ce plan présente la vision globale de la Ville de Fleurus compte tenu des besoins et de l'évolution des comportements, des évolutions réglementaires et des modes de subventionnement.



Pôle des

MILIEUX D'ACCUEIL COLLECTIFS



En 2021, la Ville de Fleurus dispose de **deux structures d'une capacité de 15 places chacune**. D'une part, la Crèche « Les Frimousses » située au Vieux-Campinaire et, d'autre part, la Halte-Garderie « Les Petits Bernardins » située à la Cité de la Drève.

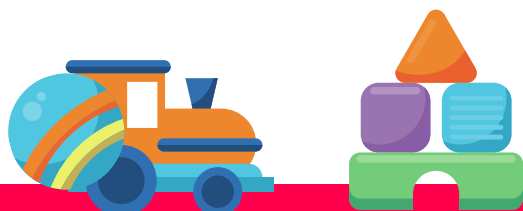
L'équipe de la crèche se compose de 5,2 ETP pour le personnel d'accueil (6 puéricultrices), 1 ETP pour le personnel d'entretien (2 techniciennes de surfaces à mi-temps), 0,75 ETP pour le personnel de cuisine (1 agent) et 0,5 ETP pour le personnel de direction/psycho-médicosocial (1 agent).

Aujourd'hui, dans le modèle de transition, 2,5 ETP du personnel d'accueil et 0,5 ETP du personnel de direction/PMS sont subventionnés par l'ONE. Par conséquent, 2,7 ETP sont soit pris en charge par l'administration communale soit par d'autres aides à l'emploi ou subsides/subventions pour le personnel d'accueil et 0,5 ETP pour le personnel de direction/PMS. Le personnel de cuisine et d'entretien n'est pas subventionné par l'ONE.

L'équipe de la halte-garderie est composée de 3,3 ETP pour le personnel d'accueil et d'encadrement (2 puéricultrices, 1 éducatrice et 1 animatrice).

Celle-ci agit sous la direction du responsable des milieux d'accueil collectifs du Service Petite enfance et bénéficie du personnel d'entretien de la Ville de Fleurus. **Il est proposé d'agrandir la crèche actuelle afin d'offrir 21 places, en 2023, de créer une nouvelle crèche de 21 places minimum et d'accueillir 14 enfants au lieu de 15, à la halte-garderie. La Ville de Fleurus augmenterait sa capacité d'accueil en milieux d'accueil collectifs de 26 places en passant de 30 places, actuellement, à 56 places, à l'horizon 2024.**

En 2024, le personnel d'accueil passerait de 8,5 ETP à 12 ETP dont 6 subventionnés par l'ONE, dans le modèle de transition, pour 3 structures. A destination finale, l'ONE subventionnerait 9 ETP du personnel d'accueil. De plus, Le personnel de direction/PMS passerait de 0,5 ETP à 1,5 ETP subventionnés intégralement par l'ONE ou 2 ETP (1 ETP direction et 1 ETP PMS), en destination finale. Suite à la création d'une nouvelle crèche, il sera également opportun d'augmenter le personnel d'entretien et de cuisine et atteindre 3,5 ETP non subventionnés par l'ONE, si la politique des ressources humaines actuelle reste inchangée (1 ETP pour les techniciennes de surface et 0,75 ETP pour la cuisine).



Dans le modèle de transition, une crèche de 14 places est subventionnée à hauteur de 2,5 ETP pour le personnel d'accueil et 0,5 ETP pour le personnel de direction/PMS. Une crèche de 21 places est subventionnée pour 3 ETP pour le personnel d'accueil et 0,75 ETP pour le personnel de direction/PMS.

Si la réforme ONE aboutit, une crèche de 21 places peut espérer des subventions pour 4,5 ETP pour le personnel d'accueil ainsi que 0,5 ETP pour le personnel de direction et 0,5 ETP pour le personnel PMS.

En ce qui concerne les coûts liés aux infrastructures, deux options d'extension de la Crèche « Les Frimousses » ont été présentées, en séance du Collège communal du 10 juin 2020 pour un investissement compris entre 104.000 et 400.000 euros. A cet égard, un auteur de projet a été désigné et l'option retenue sera présentée dans le courant de l'année 2021.

Un budget sera à prévoir pour la location ou l'achat d'une nouvelle structure qui accueillera la nouvelle crèche de 21 places. De même, le lieu devra être déterminé.

Les objectifs poursuivis et à atteindre seront :



L'augmentation de la capacité d'accueil pour la Crèche « Les Frimousses » de 15 à 21 places ;



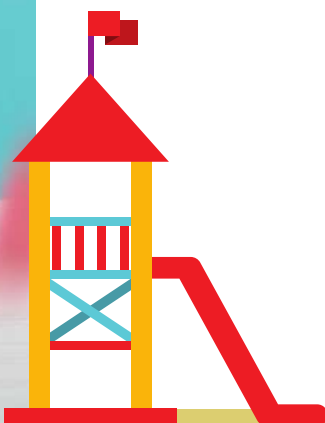
La création d'une nouvelle Crèche de 21 places ;



L'harmonisation des taux d'encadrement dans les 3 structures collectives ;



Garantir la qualité de l'accueil.





Ces objectifs se déclineront en actions concrètes :



1

Pour augmenter, de la capacité d'accueil pour la Crèche « Les Frimousses » de 15 à 21 places

- En 2021,
 - Désigner un auteur de projet avec la cellule « Marchés publics » ;
 - Coordonner des réunions « chantier » & planifier les travaux ;
 - Rechercher des subventions « infrastructure » pour l'agrandissement de la structure existante.
- Le 31 décembre 2022 au plus tard, officiellement, finaliser les travaux selon les directives de l'ONE.
- En 2023, augmenter notre capacité d'accueil de 15 à 21 places.
- En 2024, réorganiser le personnel d'accueil.

3

Pour harmoniser les taux d'encadrement dans les 3 structures collectives

L'ONE exige qu'il y ait en permanence 1 membre du personnel d'accueil pour 7 enfants accueillis. Celui-ci préconise donc de prévoir 1,5 ETP pour 7 enfants. Si le souhait est d'offrir 56 places en milieux d'accueil collectifs, il est nécessaire de prévoir 12 ETP répartis comme suit : 4,5 ETP par crèche de 21 places et 3 ETP pour la halte-garderie (14 places).



2

Pour créer une nouvelle crèche de 21 places

- En 2021,
 - Prospecter et rechercher un lieu stratégique ;
 - Analyser les diverses propositions ;
 - Prospecter et rechercher des subventions « infrastructure » ;
 - Entamer les diverses démarches ONE pour être reconnu « Crèche » ;
 - Planifier et budgétiser l'année 2022.
- En 2022,
 - Désigner un auteur de projet avec la cellule « Marchés publics » ;
 - Coordonner des réunions « chantier » & planifier les travaux ;
 - Planifier et budgétiser l'année 2023.
- En 2023,
 - Finaliser les travaux et prévoir l'ouverture de la nouvelle structure ;
 - Analyser la situation RH, en interne ;
 - Planifier et budgétiser 2024.
- En 2024,
 - Engager du personnel de puériculture (3,8 ETP) et transférer du personnel de la crèche actuelle (0,70 ETP) ;
 - Engager et/ou transférer du personnel d'entretien, de cuisine, de direction et PMS
 - Inaugurer la nouvelle crèche de 21 places.

4

Afin de garantir la qualité de l'accueil, le personnel de direction/PMS a pour missions :



- mettre à jour le projet d'accueil & le contrat d'accueil-ROI ;
- implémenter un logiciel de gestion des capacités d'accueil et de facturation ;
- organiser les milieux d'accueil collectifs ;
- assurer la gestion des équipes pluridisciplinaires (management) : personnel d'accueil, personnel de cuisine, personnel d'entretien et, le cas échéant, le personnel infirmier et de service social ;
- assurer le rôle de première personne de contact pour les parents ;
- instaurer une approche des relations avec les parents et les enfants favorisant l'accessibilité à tous et le soutien à la parentalité ;
- assurer un rôle d'interface auprès des familles, des partenaires, des acteurs locaux, développer des actions permettant une ouverture à la communauté locale ;
- veiller au respect des normes concernant l'infrastructure des locaux, les aires de jeux, l'alimentation et la sécurité incendie en collaboration avec le Pouvoir organisateur, la Direction générale, le/la Chef(fe) de département et les services compétents comme la PlanU et les travaux



Pôle des ACCUEILLANTES

A. Horizons 2024

Le service des accueillantes « Les Oisillons » se trouve actuellement dans une démarche transitoire et évolutive. En 2021, le service propose 88 places d'accueil. On estime que la situation évoluera à partir de 2022, où 108 places d'accueil seront visées.

Le pôle comprend actuellement 28 accueillantes, dont 22 sont en fonction. Parmi ces dernières, 15 sont conventionnées et 7 seront salariées au 01.02.21.

Entre 2022 et 2024, nous procéderons à un recrutement de 3 accueillantes supplémentaires afin de palier au départ des 4 accueillantes, qui sont en maladie longue durée, et afin de répondre au nombre limite fixé par le PO, nombre s'élevant à 27 accueillantes.

Concernant les équivalents temps plein pour le pôle des accueillantes, en 2021, nous avons 1,75 ETP pour le personnel PMS et la Direction. En principe, à partir de 2022, le temps plein de Direction sera budgétisé par l'ONE, c'est pourquoi nous aurons probablement 1 ETP Direction et 1,5 ETP PMS.

À ce jour, le coût RH global pour les accueillantes est de 280 809, 53€, mais à long terme (au-delà 2024), le recrutement sous statut salarié et l'évolution barémique des accueillantes impliqueront une augmentation importante de la masse salariale, estimée à un peu plus de 1 million d'euros.

Concernant le coût des infrastructures, les aménagements des lieux d'accueil sont aux frais des accueillantes. Toutefois, la Ville doit garantir que tous les lieux d'accueil sont bien sécurisés et elle doit mettre à disposition des accueillantes le matériel de base, nécessaire à la bonne prise en charge des enfants.

en termes de subsides, nous percevons des subventions de l'ONE pour les accueillantes salariées, sous forme d'un forfait mensuel pour accueillante qui comprend :

- La rémunération de l'accueillante établie au barème de puéricultrice de la CP 332 ;
- Les charges patronales calculées sur la rémunération brute ;
- 2,5% de la rémunération brute de l'accueillante destinés à couvrir les charges patronales extra-ONSS ;
- Un forfait pour le pécule de vacances ;
- Un forfait pour la prime de fin d'année et les charges ONSS qui s'y rapportent ;
- Un forfait de 10% de la rémunération brute de l'accueillante destiné à couvrir les frais propres à l'employeur (eau, gaz, électricité, alimentation des enfants, ...).





B Objectifs et plans d'actions

Après cette brève présentation de l'évolution du « pôle » accueillantes à l'Horizon 2024, nous souhaitons présenter les objectifs qui seront poursuivis en 2021, 2022, 2023 et 2024, ainsi que les actions qui seront menées dans le but d'atteindre nos objectifs.

Ces derniers se comptent au nombre de trois :



Conserver et poursuivre la qualité d'accueil dans nos milieux ;



Renforcer nos actions quotidiennes et demeurer dans une dynamique d'amélioration quotidienne.



Proposer et maintenir un SAE « Les Oisillons » composé de 27 milieux d'accueil.



Ouvrir un nouvel espace-jeu « La Chenille » sur le site d'Heppignies

Quelles ambitions visées pour les enfants ?

- Un lieu de rencontres et d'apprentissages de la vie sociale pour l'enfant ;
- Un lieu de loisirs, de détente et d'échanges ;
- Apprendre à se séparer de ses lieux de vie dans la complémentarité ;
- Revaloriser la place du jeu ;
- Parfaire l'éducation psychomotrice des enfants confiés ;
- Se socialiser, faire de nouvelles expériences, faire de nouvelles rencontres, approcher le monde scolaire..

Quelles ambitions pour les accueillantes ?

- se retrouver entre collègues, échanger leurs expériences dans un climat de solidarité et de convivialité ;
- exprimer leurs difficultés et leurs joies, observer les enfants dans un autre environnement ;
- affirmer leur rôle d'accueillantes.

Concrètement, pour atteindre **notre 1er objectif**, les actions menées de 2021 à 2024 seront les suivantes :

- organiser l'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans ;
- définir les valeurs et les objectifs du projet d'accueil à mettre en œuvre chez les accueillant(e)s ;
- les accompagner dans la mise en œuvre concrète du projet d'accueil, tout au long de l'accueil des enfants ;
- organiser la formation continue des accueillantes ;
- mettre à disposition des accueillant(e)s du matériel de puériculture (cnf liste de base arrêtée par l'ONE) ;
- verser les indemnités légales dues et s'acquitter du paiement des cotisations sociales ;
- prendre en charge les assurances.

Le Service s'engage, vis-à-vis des accueillantes, de 2021 à 2024, à poursuivre et renforcer ses missions qui sont :

- gérer les candidatures, le recrutement des accueillant(e)s et les démarches administratives ;
- prendre en charge la mise en œuvre des conventions/contrats signés par les deux parties, ainsi que le respect des réglementations en vigueur (capacité d'accueil, infrastructure, sécurité, hygiène,...) ;
- développer des dispositifs de mise en œuvre du projet d'accueil du Service par un soutien individuel des accueillant(e)s, notamment lors de visites régulières dans le milieu d'accueil, tout en créant une dynamique d'équipe,...) ;
- gérer les inscriptions et les contrats d'accueil ;
- prendre en charge les aspects administratifs et financiers (calcul de la participation financière des parents en fonction de leur revenu et des barèmes ONE - facturation) ;
- jouer un rôle important dans la relation entre les familles et les accueillantes ;
- intervenir en cas de difficultés ou de litige.

Concrètement, pour atteindre **notre 2e objectif**, les actions menées en 2021 seront les suivantes :

- **Recruter 3 nouveaux.elles accueillant(e)s salarié(e)s**
- **Collaborer avec les services communaux :**
 - Communication (site Internet, périodique communal, flyers) ;
 - Ressources humaines et Finances (procédures de recrutement, fiches signalétiques, contrats, encodages DIMONA, maladies, médecine du travail,...) ;
 - Assurances (assurance " accidents du travail" et assurance "en responsabilité civile professionnelle et dommages corporels) ;
 - Service Régional Incendie - Zone Hainaut Est & Visite du préventionniste incendie tous les 5 ans.

De plus, toujours pour atteindre notre 2e objectif, l'action majeure menée de 2022 à 2024 sera de pallier aux départs à la pension et/ou les départs anticipés.

Enfin, pour atteindre **notre 3e objectif** (tant au niveau de l'espace pour les enfants que pour celui dédié aux accueillantes), les actions menées de 2021 à 2024 seront les suivantes :

- La mise en place d'un processus d'accompagnement de l'enfant visant à soutenir le développement du langage et à favoriser la confiance en soi et l'autonomie ;
- La mise en place d'une bibliothèque au sein de l'Espace Jeux ;
- La mise en place d'une boîte à livres mobile ;
- Le partenariat avec la bibliothèque « La Bonne Source » ;
- L'engagement d'une mamy conteuse/puéricultrice conteuse ;
- La présence de stagiaires des écoles de puériculture (contes, ateliers lecture, ...) ;
- La mise en place de groupes de paroles sur des thématiques choisies et adaptées aux réalités de terrain.



Conclusion

À l'horizon 2024, deux grands objectifs seront poursuivis par le secteur Petite Enfance de la Ville de Fleurus et de ses milieux d'accueil.

- **Augmenter les capacités d'accueil dans tous les Milieux d'Accueil de la Petite Enfance de la Ville de Fleurus pour un total de 164 places Augmentation de 7 places de la Crèche les Frimousses avec agrandissement de l'infrastructure à (fin 2022) ;**
 - Augmentation de 12 places chez les accueillantes (fin 2024) ;
 - Création d'une nouvelle crèche de 21 places (2024) ;
 - Maintien de la Halte-Garderie (2021).
 -
- **Renforcer la Qualité de l'accueil dans tous les Milieux d'Accueil de la Petite Enfance Harmoniser l'encadrement et la gestion des ressources humaines (formation, gestions des équipes, ...) ;**
 - Développer des activités pédagogiques, ludiques et adaptées à chaque tranche d'âge (espace jeux, activités et matériel) ;
 - Mettre à jour le projet d'accueil et le contrat d'accueil.

Nous disposons déjà des moyens humains pour l'encadrement des structures d'accueil avec les accueillantes conventionnées et les puéricultrices engagées à la Ville de Fleurus. Seules, les accueillantes mises à la retraite devront être remplacées afin de respecter les normes d'encadrement.

Les frais pour le personnel seront principalement financés par les subventions de l'ONE.

Les moyens matériels nécessaires pour les accueillantes sont minimes et concernent principalement le matériel de nursing et de sécurité incendie. Alors que l'agrandissement de la crèche « les Frimousses » et la création de la nouvelle crèche, impliqueront des frais d'infrastructures qui pourront être, soit en partie subventionnés par la région wallonne, soit par des partenariats externes ou pris en charge sur fonds propres.

Si ce plan ambitieux demandera une rigueur sans relâche dans le suivi des différentes actions, la force de ce plan réside dans les ressources humaines nombreuses, proches des familles et soucieuses de la qualité de l'accueil.

Dans l'optique d'une continuité dans l'accueil des petits citoyens dès leur plus jeune âge, il conviendra de saisir l'opportunité que présentent certains lieux stratégiques pour développer de nouveaux Milieux d'Accueil de type familial.



Contact

— Département Petite Enfance



Géraldine VANDERVEKEN

Cheffe de Bureau

geraldine.vanderveken@fleurus.be

071/820.229

0485/55.17.76

Ornella IACONA

Échevine de l'Enseignement et de la Petite Enfance

ornella.iacona@fleurus.be

Samuel ORRÙ

Directeur des Milieux d'accueil collectifs

samuel.orrù@fleurus.be

071/380.829

Roxane CARTESIANI

Directrice-assistante sociale du service d'accueil d'enfants « les Oisillons ».

roxane.cartesiani@fleurus.be

071/820.750